

CATEGORIES D'AGES 2014/2015

Catégories d'âge	Né(e) en	Fiche médicale et éventuellement surclassement pour pouvoir jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :							
		M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors
M7 Masculins et Féminins	2008 et après	Fiche A	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M9 Masculins et Féminins	2006 et 2007		Fiche A	Fiche A	Fiche A + Simple Surclassement	interdit	interdit	interdit	interdit
M11 Masculins et Féminins	2004 et 2005			Fiche A	Fiche A	interdit	interdit	interdit	interdit
M13 Masculins et Féminins	2002 et 2003				Fiche A	Fiche A + Simple Surclassement	interdit	interdit	interdit
M15 Masculins et Féminins	2000 et 2001					Fiche A	Fiche A + Simple Surclassement	Championnats départementaux - Fiche A + Simple Surclassement Championnats régionaux et nationaux : Fiche B	Fiche C – Selon les dispositions du Règlement Médical
M17 Masculins	1998 et 1999						Fiche A	Fiche A	Championnats départementaux : Fiche A + Simple Surclassement
M17 Féminins							Fiche A	Fiche A	Championnats régionaux et nationaux : Fiche B
M20 Masculins	1995/1996 et 1997							Fiche A	Fiche A + Simple Surclassement
M20 Féminins								Fiche A	Fiche A
Seniors Masculins et Féminins	1994 et Avant								Fiche A ou Fiche Seniors + pour les + 35 ans

Fiche A /Fiche Seniors + = Certificat d'aptitude au sport,
Fiches B et C = Certificats spéciaux pour obtenir un double ou triple-surclassement (consultez votre club pour plus d'informations)

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

FFVB

17, Rue Georges Clemenceau
94607 CHOISY - LE - ROI CEDEX

Tél : 01.58.42.22.22 / Fax : 01.58.42.22.32

Mail : ffvolley.asso.fr

Site : www.volley.asso.fr

LIGUE DE BRETAGNE DE VOLLEY BALL

Ligue de Bretagne de Volley

TI VOLLEY BREIZH
31 Rue Abbé Martin
56300 - PONTIVY

Tél : 02.97.07.01.38 / 02.97.07.01.39

Email : ligue@volleybretagne.fr

Site : www.volleybretagne.fr

COMITES DEPARTEMENTAUX

Comité Départemental COTE D'ARMOR

Président : Pierrick HAMON

Siège : Maison des Sports
18 rue Pierre de Coubertin
22000 ST BRIEUC

Tél/Fax : 02.96.76.25.72 / 02.96.76.25.73

Email : secretariat@cdvb22.org

Site : cdvb22.blogs.letelegramme.com

Comité Départemental FINISTERE

Président : Olivier PRIGENT

Tél : /06.58.52.38.66

Siège : 20, rue Michelet - 29200 Brest

Fax : 02.98.46.33.41

Email : olivprigent@gmail.com

Comité Départemental ILLE ET VILAINE

Président : Jean Marie LEFEVRE

Siège : Comité 35 Volley-Ball
Maison des Sports 13B Avenue de Cucillé
35065 Rennes Cedex

Tél : 02 23 46 24 57 / Fax 02 99 54 67 83

Email : comite35.volleyball@free.fr

Site : comite35.volleyball.free.fr

Comité Départemental MORBIHAN

Président : Sabrina JESUS

Siège : CDVB56
31 rue Abbé Martin
56300 PONTIVY

Tél : 06.70.47.41.79

Email : cdvb56@free.fr

Site : <http://cdvb56.free.fr>



Ligue de Bretagne de Volley-Ball
 31 rue Abbé Martin
 56300 PONTIVY
 ☎ 02 97 07 01 38 - 📠 02 97 07 01 39
 E-Mail : ligue@volleybretagne.fr
 Site : www.volleybretagne.fr

EQUIPE : _____ / _____ Liste des participants à la rencontre du : _____ / _____ /20

L'entraîneur ou le capitaine remettra cette liste au corps arbitral avec les licences. Inscriptions en majuscules d'imprimerie

N° de maillot	NOM	PRENOM
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
Entraîneur		
E. Adjoint		
Soigneur		
Médecin		

Le capitaine sera celui qui participera au tirage au sort et signera la feuille de match. Le LIBERO sera inscrit à la remise de la fiche de position du 1^{er} set. Sur cette fiche de position la case LIBERO doit porter un numéro de maillot ou être annulée

Faire autant de photocopies que nécessaire

✂-----

Reçu de.....

La somme de€ pour indemnité d'arbitrage

De la rencontre n°.....

Fait à.....le.....20 .

Signature

ECOLE de VOLLEY BALL

Saison 2014/15

CLUB:

Rappel du Règlement:

Article V.4.1.2. du R.G.E.R. L'école de volley doit répondre aux critères ci-après :

CAHIER DES CHARGES POUR L'AGREMENT D'UNE ECOLE DE VOLLEY BALL (ECVB)

Créneau horaire d'animation qui se termine au plus tard à 19 heures, au moins une fois par semaine.

- Couvrir une tranche d'âge comprise dans les catégories pupilles et poussins.
- Participer intégralement à l'activité de Regroupement organisée par les Comités départementaux (ou Liges Régionales) au moins 2 fois par an.
- Être composée d'un minimum de 12 licenciés « Compétition Volley Ball ». (les licenciés participant par ailleurs à l'attribution des « unités de formation DAF » ne peuvent être décomptés comme licenciés Ecole de Volley).
- Encadrement : l'animation de l'Ecole de Volley doit être assurée par un cadre possédant le diplôme d'Educateur d'Ecole de Volley Ball (EEVB), ou en cours de formation. La responsabilité pédagogique de cette école de volley sera validée par l'un des responsables de la commission technique départementale (ou régionale) pour le 31 décembre de la saison en cours, dernier délai.
- Ballons : utiliser exclusivement des ballons allégés (200 à 250g maximum) Voir circulaire FFVB envoyée aux clubs en début de saison. Les Comités Départementaux (ou Liges Régionales) sont les garants du respect du cahier des charges des Ecoles de volley ball.

REGROUPEMENTS des Ecoles de Volley Ball :

- Ils sont organisés prioritairement par les Comités Départementaux
- Ils concernent les enfants des Ecoles de Volley-Ball qui doivent être licenciés Compétition Volley ball au moment du regroupement.
- Peut être reconnue comme regroupement, toute activité se déroulant au moins sur une demi journée (matin et/ou après midi) proposant des rencontres d'opposition et (ou) des ateliers d'animation ; la qualité de regroupement est reconnue par la DTN qui peut proposer des procédures d'animation ou valider des propositions.

Sont considérés comme regroupement:

- Ils sont organisés prioritairement par les Comités départementaux
- Ils concernent les enfants des Ecoles de Volley-ball qui doivent être licenciés au moment du regroupement.
- Peut être reconnue comme regroupement, toute activité se déroulant sur une demi journée (matin et/ou après midi) proposant des rencontres d'opposition et (ou) des ateliers d'animation ; la qualité de regroupement est reconnue par l'ETR qui peut proposer des procédures d'animation ou valider des propositions (exemple : la journée du Petit Smasheur, la journée des ballons de couleur...)

ENTRAINEURS		
NOM	PRENOM	DIPLÔME + DATE

CRENEAU HORAIRE		
JOUR	HEURE	LIEU

LISTE DES PARTICIPANTS AU 31/12				Participation à		REGROUPEMENT			
LICENCE	NOM	PRENOM	DDN	CHAMPIONNAT	EVB	Date:	Date:	Date:	Date:
						Lieu:	Lieu:	Lieu:	Lieu:
						Type:	Type:	Type:	Type:
TOTAL				0	0	0	0	0	0

validation ETR :

Nom Prénom Date :

signature:

EVB Déclarée O N

**EVB Agréée
valable pour
DAFR** O N

Cachet de la LBVB ou du Comité départemental :